

ANNEXES

➤ **Fiches générales**

Les 71 communes de la Métropole

Les compétences de la Métropole

➤ **Prospective budgétaire et contrats : le socle financier du projet métropolitain**

CPER Haute-Normandie, CPIER Vallée de Seine

La convention de partenariat entre le Département de la Seine maritime et la Métropole Rouen Normandie

Le contrat entre la Région Haute Normandie et la Métropole

Prospective budgétaire

➤ **Les grands documents d'orientation et de programmation**

Le Schéma de cohérence territoriale

Le Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Plan de déplacements urbains

➤ **Des outils et des partenaires**

Rouen Normandie Création, le réseau de pépinières et hôtels d'entreprise de la Métropole

Rouen Normandy Tourisme et Congrès

Rouen Normandy Invest, Enjoy Rouen Normandy

Rouen Normandie Aménagement

Les grands équipements de la Métropole

Le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Conseil consultatif de développement

Les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie

Populations légales 2012 (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015)

Amfreville-la-Mi-Voie	3 253
Anneville-Ambourville	1 227
Les Auhieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 245
Bardouville	685
Belbeuf	2 017
Berville-sur-Seine	562
Bihorel	8 559
Bois-Guillaume	13 260
Bonsecours	6 633
Boos	3 385
La Bouille	805
Canteleu	15 235
Caudebec-lès-Elbeuf	10 109
Cléon	5 358
Darnétal	9 520
Déville-lès-Rouen	10 360
Duclair	4 156
Elbeuf	17 644
Epinay-sur-Duclair	531
Fontaine-sous-Préaux	524
Franqueville-Saint-Pierre	6 336
Freneuse	929
Gouy	813
Grand-Couronne	10 095
Le Grand-Quevilly	24 860

Hautot-sur-Seine	379
Hérouville	1 264
Le Houelme	4 042
Houpeville	2 634
Isneauville	2 646
Jumièges	1 779
La Londe	2 307
Malaunay	6 029
Maromme	11 359
Le Mesnil-Esnard	7 861
Le Mesnil-sous-Jumièges	625
Mont-Saint-Aignan	20 348
Montmain	1 414
Moulineaux	961
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 259
Notre-Dame-de-Bondeville	7 077
Oissel	11 508
Orival	968
Petit-Couronne	9 367
Le Petit-Quevilly	22 386
Quevillon	605
Quévreville-la-Poterie	955
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 099
Rouen	114 265
Sahurs	1 285

Saint-Aubin-Celloville	976
Saint-Aubin-Epinay	1 018
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 173
Saint-Etienne-du-Rouvray	29 118
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 657
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 507
Saint-Martin-de-Boscherville	1 490
Saint-Martin-du-Vivier	1 761
Saint-Paër	1 296
Saint-Pierre-de-Manneville	768
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 244
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 437
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1 981
Sotteville-lès-Rouen	29 370

Sotteville-sous-le-Val	797
Tourville-la-Rivière	2 526
Le Trait	5 307
Val-de-la-Haye	725
Yainville	1 112
Ymare	1 174
Yville-sur-Seine	489

LES COMPETENCES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

1. Développement et aménagement économique, social et culturel

➤ **Ce qui ne change pas**

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain ;
- Activités ou actions culturelles ou sportives ou sociales d'intérêt métropolitain/

➤ **Compétences renforcées ou étendues**

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de développement économique ainsi que participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (à l'élaboration duquel la Métropole est associée).

2. Aménagement de l'espace métropolitain :

➤ **Ce qui ne change pas**

- Schéma de cohérence territoriale ;
- définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ;
- restructuration et mise en valeur des friches, notamment industrielles, d'intérêt métropolitain ;
- Plan de déplacements urbains.

➤ **Compétences renforcées ou étendues**

- constitution de réserves foncières
- organisation de la mobilité
- établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

➤ **Nouvelles compétences**

- Plan local d'urbanisme

NB : les PLU communaux continuent de s'appliquer jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, la Métropole gère les procédures légères (modification...) et les procédures de révision engagées avant la prise de compétence

NB2 : la compétence PLU entraîne l'exercice du droit de préemption urbain par la Métropole

- création, aménagement et entretien de voirie, parcs et aires de stationnement (auparavant : d'intérêt communautaire) signalisation ; abris de voyageurs (étendu) ;
- création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;

NB : à la suite du vœu exprimé par une majorité de communes, les maires conservent l'exercice de leurs pouvoirs de police spéciale en matière de circulation et de stationnement (permissions de voirie : Métropole ; permis de stationnement : communes)

- participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

3. Politique locale de l'habitat ; politique de la ville

➤ **Ce qui ne change pas**

- Programme local de l'habitat ;
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- actions en faveur du logement des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

➤ **Compétences renforcées ou étendues**

- amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;

NB : les maires conservent les prérogatives détenues au titre de l'exercice des pouvoirs de polices spéciales en matière d'habitat

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4. Services d'intérêt collectif :

➤ **Ce qui ne change pas**

- assainissement et eau ;
- services d'incendie et de secours.

➤ **Compétences nouvelles**

- Marché d'intérêt national ;
- service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- création, gestion et extension des crématoriums création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain.

5. Environnement et cadre de vie

➤ **Ce qui ne change pas**

- gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- élaboration et adoption du plan climat-énergie territorial
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- actions de prévention des risques industriels et environnementaux ;
- amélioration du cadre de vie, notamment par des actions sur les paysages ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; mise en valeur du potentiel environnemental et touristique des espaces naturels ; définition et mise en œuvre d'une politique écologique urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages dans l'agglomération ; sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement.
- lutte contre la pollution de l'air ;
- lutte contre les nuisances sonores ;

➤ **Compétences renforcées ou étendues**

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (prise de la compétence Gemapi différée au plus tôt au 1.01.16).

➤ **Compétences nouvelles**

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- contribution à la transition énergétique.

6. Transferts conventionnels

- La loi MAPTAM autorise le transfert conventionnel de compétences de la Région et du Département.
- Les possibilités de transfert sont très larges et concernent les compétences spécifiques de ces collectivités territoriales (développement économique, lycées, action sociale, collèges, voirie, culture,...).
- Le champ des compétences transférables est susceptible d'évolution dans le cadre des modifications législatives qui seront introduites par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en cours de discussion au Parlement.
- Par délibération du 15 décembre 2014, notre Etablissement a approuvé une délibération de principe en préfiguration des transferts conventionnels à intervenir entre la Métropole et le Département de la Seine-Maritime.
- Ces transferts, prévus pour le 1^{er} janvier 2016, portent sur la voirie Départementale et 4 musées gérés par le Département qui viendraient intégrer le Pôle Muséal Métropolitain, dont la création est soumise à la décision du Conseil. Des conventions de transfert, précisant l'étendue et les conditions financières des transferts de compétence, seront soumises à l'approbation du Conseil Métropolitain en octobre 2015.

CPER Haute-Normandie et CPIER Vallée de Seine

I- Le Contrat de plan Etat-Région Haute-Normandie

- **2015-2020, une nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région** pour accompagner la réforme de l'organisation territoriale. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires.
- **Les CPER, des catalyseurs d'investissements.** Enjeux : élever le niveau d'équipement de nos territoires et préparer l'avenir en finançant des projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local ; organiser la convergence de financements jusqu'alors dispersés en faveur des projets structurants dans les territoires, afin de renforcer la cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.
- **Une priorité transversale, l'emploi, et cinq grandes thématiques :**
 - mobilité multimodale ;
 - enseignement supérieur, recherche et innovation ;
 - transition écologique et énergétique ;
 - numérique ;
 - innovation, filières d'avenir et usines du futur.
- **Un outil de la politique publique d'égalité des territoires :** à travers leur volet territorial, les CPER permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'Etat et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants.
- **Enveloppe nationale annuelle engagée par l'Etat : 2 milliards d'euros** sur les crédits ministériels durant la période 2015-2020
- **D'autres sources de financement mobilisées à haut niveau en complément :** plusieurs opérateurs de l'Etat seront aussi parties prenantes des CPER (Ademe, ANRU, Agences de l'eau) ; une partie du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du Très haut débit.
- Objectif : signature des nouveaux contrats au **printemps 2015.**
- **Le CPER Haute-Normandie sera complété par des actions inscrites dans le CPIER Vallée de la Seine.**
- **Les enveloppes financières du CPER Haute-Normandie :**
 - ✓ Volet Mobilité multimodale : 256,2 M€
 - Routier : 196,3 M€*
 - Ferroviaire : 20,4 M€*
 - Portuaire : 39,5 M€*
 - ✓ Volet enseignement supérieur, recherche et innovation : 23,18 M€
 - ✓ Volet transition écologique et énergétique : 61,11 M€
 - ✓ Volet numérique : un potentiel de 88,78 M€ de crédits du PIA et 930 000 € au titre du FNADT
 - ✓ Volet Innovation, filières d'avenir, usine du futur : un potentiel de 28 M€ de crédits du PIA
 - ✓ Volet Emploi : 5,7 M€
 - ✓ Volet territorial : 18,1 M€

II- Le Contrat de plan interrégional Vallée de Seine

- **Son rôle** : non pas couvrir l'ensemble des actions déployées sur ce territoire en se substituant de façon systématique aux contrats régionaux, mais intégrer les projets et démarches ayant une claire **valeur ajoutée interrégionale**, permettant de développer les synergies entre acteurs de la vallée de la Seine afin de tirer le meilleur parti économique et environnemental de ce territoire. Les actions menées au titre du contrat interrégional sont donc complémentaires de celles qui sont mises en œuvre dans les CPER Haute-Normandie, Basse-Normandie et Ile-de-France.
- **Une stratégie d'ensemble autour de trois axes principaux** : les interventions identifiées déclinent les orientations du schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine, approuvé en comité directeur le 14 mai 2014.
 - la gestion optimale de l'espace et le développement durable, valorisant tant les espaces urbanisés que les zones naturelles ;
 - la maîtrise des flux et déplacements, grâce à un réseau promouvant la cohérence, le report modal et l'interconnexion ;
 - le développement des filières économiques d'excellence, dans une logique de coopération assise en particulier sur le rapprochement entre établissements d'enseignement supérieur.Le choix des actions et interventions retenues résulte de la réflexion conduite par les différents groupes de travail, lors de la préparation du schéma. Il s'appuie sur des dispositifs et cadres existants de coopération et les propositions formulées par différents acteurs de la dynamique propre à la vallée de la Seine.
- Signature : concomitamment au CPER.
- **Les enveloppes financières du CPIER Vallée de Seine** :
 - ✓ Volet gestion de l'espace et développement durable : 16,5 M€
 - ✓ Volet maîtrise des flux et des déplacements : 141,72 M€
 - ✓ Volet Développement économique, enseignement supérieur et recherche : 25,7 M€

III- Des grands projets d'infrastructures stratégiques inscrits au CPER et au CPIER

1. Contournement est de Rouen, liaison A28/A13

- **Objectif** : contribuer à la décongestion et à l'amélioration de la sécurité sur les voies pénétrantes de Rouen, ouvrir la voie au développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux en détournant du cœur d'agglomération une grande partie des déplacements routiers. Ce projet s'inscrit résolument dans la dynamique de développement de la Vallée de la Seine et favorisera un aménagement équilibré du territoire, son attractivité économique et la qualité de vie de ses habitants.
- **Un projet retenu comme prioritaire à horizon 2030 par la Commission « Mobilité 21 »**. Par cette position et la saisine de la Commission Nationale du débat public le 23 septembre 2013, l'Etat réaffirme son ambition de réaliser au plus vite cette infrastructure.
- **Caractéristiques** : 41 km de 2X2 voies, investissement estimé à **1 milliard d'€**.
- **Calendrier** :
 - 2015-2016 : enquête publique
 - 2017-2020 : de la DUP à la définition du projet final

2020-2024 : réalisation des travaux

2024 : mise en service.

2. Tranchée ferroviaire couverte rive gauche

- **Un enjeu stratégique** : une restauration pour sécuriser les flux routiers (circulation routière le long des quais rive gauche) et ferroviaires (accès ferroviaires du GPMR) concernés. Cette tranchée couverte ferroviaire permet, par ailleurs, une circulation routière le long des quais, rive gauche à Rouen.
- **Un chantier prioritaire** - en raison de son état général, la trémie nécessite d'importants travaux : les travaux concerneront une reprise d'ouvrage dans un premier temps, puis des études et travaux, au niveau des têtes de ponts (Corneille, Boieldieu, Jeanne d'Arc et Guillaume le Conquérant) seront programmés afin de conforter l'ensemble des ouvrages.
- **Coût estimé à 50 M€.**

3. Ligne nouvelle Paris Normandie et nouvelle gare rive gauche

- **Enjeu : renforcer la colonne vertébrale ferroviaire des déplacements en vallée de Seine**
 - Améliorer les déplacements du plus grand nombre en renforçant la desserte des territoires, des agglomérations, des villes et des ports, en augmentant durablement la capacité des lignes, en assurant une meilleure fiabilité du réseau (ponctualité des trains normands et franciliens).
 - Favoriser le développement du fret (grâce à la libération de capacités sur la ligne historique)
 - ⇒ Un projet largement connecté avec le réseau ferroviaire existant pour rapprocher la Normandie et l'Île-de-France, et favoriser le développement de la vallée de la Seine grâce à une nouvelle organisation globale du réseau autour du principe de cadencement et de nœuds de correspondances performants.
- Le débat public a confirmé le bien-fondé des principaux objectifs et fonctionnalités du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie. La commission "mobilité 21" a confirmé l'intérêt du projet et a considéré que la réalisation de certaines sections du projet était urgente.
- **Une réalisation en 2 temps, avec une première phase portant sur trois sections prioritaires, pour une réalisation avant 2030 :**
 - Paris-Mantes;
 - Mantes-Evreux;
 - le nœud de Rouen (avec la création d'une gare à Rouen Saint-Sever), la nouvelle traversée de la Seine et la poursuite jusqu'à Yvetot.
(Le reste du projet LNPN est retenu dans les "secondes priorités", à réaliser après 2030.)
- **Calendrier des étapes pré-opérationnelles :**
 - 2014-2016 : l'objectif est de préciser les caractéristiques et les fonctionnalités du projet pour les 3 sections prioritaires ;
 - Etape 2 : doit aboutir à la définition du projet complet ;
 - Etape 3 : préparation de l'enquête publique, avec l'objectif d'une DUP avant 2020.
- Le montant estimatif du projet s'élèverait à **12 milliards d'€.**
- **Des impacts forts sur le territoire de la Métropole**, qui l'accompagne en réaménageant le quartier de la future gare rive gauche sur le site de Saint Sever, future centralité tertiaire en lien rapide avec Paris et de ses principaux centres de décision (projet d'extension du cœur d'agglomération en

renouvellement urbain, dans le cadre de l'opération Seine Cité) et un pôle d'échanges multimodal (crédits dans le cadre du contrat Métropole-Région : 12,5 M€).

4. Accès définitifs au Pont Flaubert

- **Enjeu** : réaliser la continuité autoroutière entre l'autoroute A13 (Paris-Caen) et l'autoroute A150 (Rouen-Le Havre sur rive nord) via la voie rapide SUD III (RN 338) et le pont Flaubert (mis en service en 2008).
- **Rive gauche de la Seine, réalisation d'un viaduc urbain et reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur d'agglomération** (en articulation avec l'aménagement du futur écoquartier Flaubert) avec continuité autoroutière Sud III – Flaubert et infrastructures de distribution des flux, suppression des giratoires existants et requalification du tronçon final de la Sud III. Un programme de travaux complexe sur un secteur à forts enjeux ((économique, résorption de friches, transit routier, extension de la ville...) nécessitant une importante coordination des maîtres d'ouvrages respectifs.
- **Chantier rive gauche : 200 M€ d'investissement (engagement Métropole : 30 M€), horizon mise en service : 2022**
- **Rive droite** : nécessité d'améliorer les accès afin de fluidifier le trafic vers l'A150 et l'ensemble des flux (pôle d'échange multimodal du Mont Riboudet), sécuriser les abords du Palais des Sports Kindarena et créer de nouvelles continuités vers la presqu'île saint Gervais. Des études préalables sont programmées d'ici à 2020 (crédits : environ 2,5 M€, en cours de détermination).

LE CONTRAT DE METROPOLE ROUEN NORMANDIE 2014-2020 AVEC LA REGION

- **Dans la continuité d'un travail déjà engagé** : organisation des territoires comme territoires de projets, 1ère génération de contractualisation a été mise en place dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, 2ème génération de contrats de territoire (dans le cadre du 276) achevée le 31 décembre 2013. Poursuite de l'effort d'investissement pour l'aménagement des territoires hauts-normands décidée par le Conseil régional en juin 2014, avec une nouvelle génération de contrats de territoire sur la période 2014-2020.
- **5 priorités stratégiques portées par la Région pour la période 2014-2020**, qui recoupent les finalités et les orientations du projet métropolitain :
 - le développement de la desserte numérique
 - l'utilisation rationnelle de l'espace
 - la mobilité intermodale
 - la transition écologique
 - le développement de la cohésion sociale du territoire.
- Le **Contrat de Métropole, un programme d'actions à l'horizon 2020** selon deux phases 2014-2017 et 2018-2020 ; un engagement financier qui précise les moyens que la Métropole Rouen Normandie va consacrer aux actions retenues, et ceux qu'elle souhaite voir mobilisés par la Région Haute-Normandie.
- **En articulation avec les autres outils de contractualisation mis en place sur la période 2014-2020** (les fonds européens, les Contrats de Plan Etat-Région, le contrat de plan interrégional et le Contrat de développement métropolitain au service de l'attractivité territoriale conclu avec le Département de Seine-Maritime) afin d'optimiser l'intervention des acteurs publics.

Concrètement, le contrat de Métropole porte sur 62 actions pour un montant total prévisionnel de **579 847 127 €**, répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- ⇒ la Métropole Rouen Normandie, ses communes membres, les autres maîtres d'ouvrage ainsi que les autres financeurs (Etat, Europe, Département) pour un montant prévisionnel de 443 779 772 €
- ⇒ la Région Haute-Normandie pour un montant prévisionnel de **135 068 855 €**.

Un programme d'actions structuré en 5 grandes finalités

Les masses financières présentées sont des ordres de grandeur.

- **Finalité 1 – attractivité du territoire (développement économique et grands projets d'aménagement) : entre 245 et 250 M€ au total (dont apport Région : entre 57 et 58 M€)**
dont :
 - ZAE (Etudes, Travaux d'aménagement, Requalification) : environ 65 M€ au total (15 M€ apport Région)
 - Pépinières et hôtels d'entreprises : environ 20 M€ au total (1,5 M€ apport Région)
 - Reconversion de friches : environ 42 M€ au total (17 M€ apport Région)
 - Grands projets d'aménagement urbain : environ 73 M€ au total (17 M€ apport Région)

- Attractivité culturelle et touristique : environ 47 M€ au total (15 M€ apport Région)

- **Finalité 2 – aménagement et développement durables (services publics, transition énergétique, cadre de vie) : environ 215 M€ au total (dont apport Région : entre 60 et 65 M€)**
 - dont :
 - Transports collectifs et mobilité durable : environ 124 M€ au total (46 M€ apport Région)
 - Espaces publics, trame verte et bleue : environ 35 M€ au total (10 M€ apport Région)
 - Transition énergétique : environ 10 M€ (participation Région à définir)
 - Autres grands projets (108, passerelle) : environ 45 M€ (6 M€ apport Région)

- **Finalité 3 - cohésion sociale et territoriale : environ 5,5 M€ au total (dont apport Région : entre 6 et 7 M€)**
 - dont :
 - Emploi et insertion : environ 3,5 M€ au total (350 k€ apport Région)
 - Actions de transition énergétique : environ 1,7 M€ au total (300 k€ apport Région)

- **Finalité 4 - qualité des services publics et des équipements : environ 82 M€ (dont apport Région : entre 5 et 6 M€)**
 - dont :
 - Transports collectifs : environ 72,5 M€ au total (1,3 M€ apport Région)
 - Opérations sur équipements : environ 9,5 M€ au total (4 M€ apport Région)

- **Finalité 5 : gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole**
 - Dont travaux de réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments publics
 - Coût Global : 30 M €, participation Région 10 M€

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME ET LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Convention approuvée par les 2 collectivités en décembre 2014**Enjeux :**

- Poursuivre la dynamique de partenariats conventionnels avec le Département sur des projets majeurs et des politiques structurantes en s'inscrivant dans le cadre du calendrier de contractualisation 2015-2020
- Rationaliser l'action publique : vers une gestion unifiée de la voirie sur le territoire métropolitain dès le 1^{er} janvier 2016
- Développer une politique culturelle, artistique, patrimonial globale vecteur d'attractivité du territoire métropolitain : création d'un pôle muséal métropolitain au 1^{er}/01/2016
- Clarifier les modalités d'exercice de compétences partagées en matière culturelle et sportive
- Garantir la continuité du service public en anticipant les transferts de compétences

Contenu : il s'organise en deux volets.

I/ La préfiguration des transferts de compétences départementaux : la métropole acteur unique de la gestion des voiries et des équipements muséographiques majeurs

Les transferts porteront sur :

o la gestion des voiries et de leurs accessoires (à l'exclusion des bacs maritimes et fluviaux) afin d'assurer une politique de mobilité cohérente et unifiée, dans la continuité du transfert des voiries communales à la Métropole,

o la gestion de 3 musées labellisés musée de France que sont le musée Pierre Corneille, la Corderie Vallois et le musée des Antiquités ainsi que l'hôtel des sociétés savantes (support de la conservation du musée des Antiquités) et enfin la gestion du Donjon Jeanne d'Arc.

Complétant le Panorama XXL et l'Historial Jeanne d'Arc ainsi que des réflexions engagées avec la Ville de Rouen afin de créer un pôle muséal métropolitain, ces transferts visent à asseoir une offre culturelle métropolitaine unifiée et enrichie, afin d'en amplifier le potentiel d'attractivité touristique et de rayonnement.

⇒ **A travers ces transferts, un enjeu fort de rationalisation de l'action publique.** Pour parachever le décroisement des politiques culturelles, la Métropole s'est substituée au 1^{er} janvier 2015 au financement du Département au sein de l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf.

Prévus au 1^{er} janvier 2016, ces transferts seront précédés d'une évaluation partagée du transfert de charges et de conventions de transfert de compétences, qui se préparent dans le cadre de groupes de travail avec le Département. Les négociations seront finalisées au 1^{er} semestre 2015 pour une approbation des conventions au 2nd semestre 2015.

II/ Le contrat de développement métropolitain : contrat de territoire au service de l'attractivité territoriale

Sur la période de contractualisation 2015-2020, la mise en œuvre du projet métropolitain s'appuiera notamment sur la pérennisation d'un partenariat ciblé avec le Département de Seine-Maritime pour des projets relevant de priorités stratégiques partagées.

Le partenariat proposé porte sur 16 actions pour un montant prévisionnel **de 76 869 459 €**. Le Département mobilisera au total **24 millions d'euros sur 6 ans** au profit de ces projets ciblés portés par la Métropole.

1. Accroître l'attractivité culturelle et touristique métropolitaine :

1.1 - Axe Seine :

[tourisme fluvial : pontons sur la Seine à La Bouille et Duclair]

1.2 - Accroître l'identité et la notoriété des territoires métropolitains et seinomarin au niveau national et international :

[projet de transfert du Panorama XXL et de création d'un musée des très grands format rive gauche ; aménagements scénographiques de l'Historial Jeanne d'Arc ; création d'un parcours en réalité augmentée dans la « Tour Jeanne d'Arc » ; réhabilitation des halls du Parc des Expositions]

1.3 - Valoriser le patrimoine naturel et urbain au cœur de la Seine Normande

[valorisation du centre historique de Rouen ; spectacles cathédrale de lumières et Parlement de Normandie ; aménagement du Parc Naturel Urbain des Bruyères ; Ecoquartier Flaubert : phase 2 de l'aménagement de la presqu'île Rollet ; mise en œuvre d'un réseau cyclable maillé sur le territoire à l'horizon 2020 ; restauration et valorisation de la trame verte et bleue et du patrimoine naturel]

2. Préserver les ressources et milieux naturels grâce à une gestion performante et sécurisée des services publics

[lutte contre les inondations, contre la pollution et sécurisation et qualité de l'approvisionnement en eau]

Au-delà de ces actions identifiées, le Département participera aux côtés de la Métropole aux projets structurants du territoire qui seront intégrés au prochain contrat de plan Etat Région (LNPN et accès nouvelle gare, raccordements définitifs du pont Flaubert et trémie ferroviaire rive gauche), dont la représente un caractère stratégique pour le développement du territoire métropolitain.

Enfin, au titre des compétences partagées, le Département s'engage sur la pérennisation de ses modalités de soutien aux clubs sportifs d'envergure métropolitaine et aux manifestations sportives de haut niveau organisées au Kindarena.

PROSPECTIVE FINANCIERE A 10 ANS

(données prospectives arrêtées à l'été 2014)

1) Cadrage

- **La prospective financière à dix ans mise en œuvre par la Métropole, un outil d'aide à la décision :** simuler chaque année (en juillet) les finances de notre établissement sur les prochaines années afin de comprendre et d'anticiper les effets économiques et financiers du contexte national mais aussi local.
- **Objectif premier :** garder un cap clair et précis pour que la Métropole maintienne une situation financière saine avec une capacité d'investissement conforme à ses ambitions et une fiscalité maîtrisée.
- **Trois décisions stratégiques encadrent l'exercice :**
 - **Pas d'impôts nouveaux (engagement de ne pas voter de hausse de taux d'imposition sur les habitants et les entreprises** lors de la mandature et de ne pas créer de part intercommunale de taxe foncière sur le bâti)
 - **Priorité aux investissements : ceux-ci s'éleveront à 1,3 milliards d'euros sur les 10 prochaines années**
 - **Maîtrise de l'endettement** (la capacité de désendettement, aujourd'hui de 4 années, ne doit pas dépasser les 10 années).

2) Assise budgétaire actuelle : un bilan financier sain

Le budget 2015 de la Métropole et ses 7 budgets (comprenant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibrent par leurs propres recettes) représentent 558 millions d'euros en fonctionnement et 227 millions d'euros en investissement, soient 785 M€.

- Capacité d'autofinancement brute de 84 M€, soit un taux d'autofinancement de 14,6%
- Capacité d'autofinancement nette après paiement des emprunts : 54 M€
- Encours de dette au 01/01/2015 : 313 M€ (dont 56 M€ au bénéfice des communes membres)
- Dépenses d'investissement : 200 M€
- Capacité de désendettement : 4,6 années
- Dotation et soutien financier aux communes : 99 M€

3) Contexte : un environnement contraint sur les recettes, un enjeu fort de maîtrise de la fiscalité

- **Contexte : un pouvoir fiscal et financier sur les recettes de fonctionnement très contraint** (64% des recettes de fonctionnement présentent des marges de manœuvre inexistantes, soit 283 M€ sur 442 M€).

- **Participation à l'effort d'équilibre des finances publiques au niveau national** : prélèvement de 2M€ sur la DGF en 2014, qui sera reconduit et montera en charge pour atteindre vraisemblablement 17 M€ à l'horizon 2017 ; compensation partielle de ce prélèvement de l'Etat par le gain de DGF Métropole (qui représente de 6M€ à 7,5 M€ par an en moyenne sur la période, chiffre théorique mesurant l'écart entre la dotation en communauté d'agglomération et la dotation en Métropole).
- **L'engagement fort d'une fiscalité juste et stable** : engagement de ne pas voter de hausse de taux d'imposition sur les habitants et les entreprises lors de la mandature (sauf la Tascom, sur les surfaces commerciales, qui présentera un dernier ajustement en 2016), et engagement à ne pas créer de part intercommunale de taxe foncière sur le bâti.

4) Une capacité d'investissement maintenue et un recours maîtrisé à l'emprunt

- **Maintien de la capacité d'autofinancement**, malgré ces contraintes et grâce à l'application de principes rigoureux de gestion, entre 50 et 60 M€ au terme des dix prochaines années (la capacité d'autofinancement brute s'établit à 60 M€ en 2015), et ainsi renforcer la capacité d'investissement.

- **Une capacité d'investissement élevée** : 1,3 milliards d'euros sur les 10 prochaines années.

- **Principaux investissements** :

(les montants indiqués sont en montant brut TTC sur la période 2014-2023)

NB : ces volumes et leur répartition sont issus de la dernière prospective financière CREA de juillet 2014 et ne présentent pas les évolutions Métropole qui seront intégrées lors de la 1^{ère} prospective financière Métropole en juillet 2015, que ce soit en volume ou en répartition des investissements)

ACTIONS ECONOMIQUES / GRANDS PROJETS : 403 M€ dont :

Zones activités Métropole : 82 M€

Seine-Sud : 24 M€

Eco-quartier Flaubert : 101 M€ (hors recettes)

Pont Flaubert, accès rive gauche : 30 M€

Fonds de concours GPMR : 14M€ dont 9 M€ pour le chenal

Provision infrastructures : 26 M€ (Flaubert rive droite, Circulation de la Vallée du Cailly, trémie Rouen rive gauche...)

Gare St Sever Etudes préalables / foncier : 10,9 M€

TRANSPORTS PUBLICS : 454 M€ dont :

Arc Nord Sud (T4) : investissement de 105 M€ (coût d'exploitation estimé à 3 M€ par an).

Création parking P+R : 6 M€

GER (gros entretien et renouvellement important sur le réseau tramway) : 87 M€

Acquisition de bus : 103 M€

Aménagement sites propres (dont raccordement Boulingrin CHU)

Nouveau dépôt bus

Aménagements des abords des gares

Gare St Sever desserte transports en commun : 65,3 M€ fin de plan (début des travaux)
Etudes pour de nouveaux modes de TC, couloirs bus, accessibilité des stations...

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE : 158 M€ hors voirie dont :

Travaux Parc des Bruyères : 15 M€ HT

Voirie / Espaces publics : définition au 1^{er} semestre 2015

CULTURE & SPORT & ANIMATION: 73 M€ dont :

Historial Jeanne d'Arc

Panorama XXL

Patinoire de l'Île Lacroix : fonds de concours de 750.000 €

Fonds de concours équipements communaux

Investissements équipements de la métropole (Kindarena, Zénith, 106, Robert le Diable,...)

Cathédrale de lumière

Réhabilitation du Parc Expo : 13 M€

DECHETS : 99 M€ dont :

Renouvellement des bennes : entre 1,7 et 1,9 M€ /an

Colonnes enterrées et semi-enterrées : entre 2,9 et 3,5 M€ /an

Pré collecte : 3,5 M€ /an jusqu'à 2019 puis stabilité à 1,5 M€ /an

HABITAT : 120 M€ (dont aides d'Etat déléguées), soit 12 M€ en moyenne par an

AUTRES INVESTISSEMENTS : 89 M€ dont :

Hangar 108 : 30 M€ ayant pour incidence 2 M€ d'économie par an en exploitation en rythme de croisière (loyers supprimés, nouveaux loyers PCC, économies de charges, d'entretien, de coût énergétique...)

Actions sur les économies d'énergie des bâtiments.

- **Un recours à l'emprunt maîtrisé :** Ces choix stratégiques nécessiteront une mobilisation d'emprunts par la Métropole mais, eu égard à nos capacités de fonctionnement, le poids de la dette sera stabilisé avec un objectif plafond de 10 ans en capacité de désendettement (qui s'établit à 4,6 ans au 1^{er} janvier 2015).

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

1. Qu'est-ce que le SCOT ?

Le SCOT est un document de planification intercommunale stratégique qui oriente le développement du territoire de la Métropole pour les 20 prochaines années. A la fois projet politique et outil d'aménagement du territoire, il construit un cadre cohérent pour harmoniser et coordonner les projets de développement des 71 communes de la Métropole, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique et commercial.

Son principal objectif : rechercher le point d'équilibre entre le développement du territoire et la préservation des ressources naturelles et des espaces agricoles, naturels et forestiers au regard des enjeux environnementaux.

Le SCOT est le document de planification de référence à l'échelle de la Métropole avec lequel doivent être compatibles les documents locaux d'urbanisme (PLU(i), POS, carte communale), le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbain.

2. La démarche et le calendrier

- Prescription de l'élaboration du SCOT le 1^{er} février 2010
- Concertation tout au long de l'élaboration du SCOT :
 - o Plus de 60 réunions de travail avec les élus
 - o 5 réunions avec les personnes publiques associées (environ 40 structures)
 - o 16 réunions publiques (dont les « cafés du SCOT »)
 - o Association et contributions du Conseil Consultatif de Développement de la Métropole
- Arrêt du projet de SCOT et approbation du bilan de la concertation le 13 octobre 2014
- Consultation des personnes publiques associées et consultées sur le projet de SCOT (décembre 2014 à mars 2015)
- Enquête publique sur le projet de SCOT prévue du 18 mars au 20 avril 2015
- Approbation du SCOT en octobre 2015

3. Le contenu du SCOT

Le SCOT comprend trois documents complémentaires :

- Le **rapport de présentation**, composé de 9 tomes présentant le fonctionnement du territoire et identifiant les enjeux de son développement :
 - o Tome I : Présentation générale du dossier
 - o Tome II : Résumé non technique
 - o Tome III : Diagnostic
 - o Tome IV : Etat Initial de l'Environnement
 - o Tome V : Analyse et justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - o Tome VI : Explication des choix retenus

- Tome VII : Analyse des incidences et mesures envisagées pour les éviter, réduire et compenser
- Tome VIII : Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes
- Tome IX : Modalités de suivi
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui pose les choix stratégiques pour le développement et l'aménagement du territoire métropolitain
- Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, qui décline le PADD de manière opérationnelle et réglementaire et qui constitue le document opposable du SCOT

4. Les principaux objectifs définis par le SCOT

Les objectifs définis par le SCOT pour la période 2015-2033 s'articulent autour de trois grandes thématiques :

- **Les objectifs d'aménagement durable du territoire :**
 - Définir une armature urbaine garante d'un fonctionnement durable du territoire et fixer des objectifs (production de logements, densités...) propres à chaque niveau de l'armature
 - Mobiliser de manière prioritaire le foncier dans les espaces urbanisés à restructurer
 - Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en fixant des enveloppes foncières maximales en extension par type d'usage
 - Promouvoir un urbanisme durable pour un cadre de vie de qualité
 - **Les objectifs en faveur de protection de l'environnement et des paysages :**
 - Protéger et mettre en valeur les grands milieux naturels à travers l'armature naturelle
 - Protéger et renforcer la nature en ville
 - Protéger et valoriser les paysages naturels et urbains
 - Préserver les ressources naturelles et prendre en compte les risques
 - **Les objectifs en faveur du développement urbain :**
 - Développer l'habitat de manière équilibrée et favorable à la mixité sociale
 - Structurer le développement commercial
 - Organiser et équilibrer le développement économique, facteur d'attractivité
 - Protéger et valoriser les activités agricoles et forestières
 - Assurer une cohérence entre urbanisation et transports en commun
 - Développer une mobilité durable au service des habitants et de l'attractivité économique
- ⇒ Un objectif quantitatif transversal : une réduction de 20% de la consommation des espaces

5. La mise en œuvre et le suivi du SCOT

Une fois approuvé, le SCOT devra faire l'objet d'un travail de suivi, d'animation, de mise en œuvre notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUi (qui sera engagée en 2015), et d'évaluation.

Le SCOT n'est pas un document figé : un bilan de son application du SCOT sera réalisé au moins 6 ans après son approbation, et suite à ce bilan le SCOT pourra être modifié pour tenir compte des évolutions du territoire.

LE PLU INTERCOMMUNAL

1. Objectifs d'un PLU intercommunal :

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI), étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, élabore un projet de développement durable, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le code de l'urbanisme structure ce document au regard des politiques publiques (urbaines, d'habitat, de déplacements, d'aménagement, d'environnement...) qui sont intégrées dans les orientations et les règles retenues pour l'aménagement et l'urbanisation.

Le PLUi doit déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction de l'ensemble des besoins en matière :

- d'habitat
- d'équipements publics
- d'activités économiques, commerciales ou touristiques
- ...

L'essentiel des activités quotidiennes des habitants se déploie aujourd'hui au-delà des frontières communales : activités commerciales, récréatives, travail, parcours résidentiels... Planifier un projet sur le territoire intercommunal permet donc de :

- Gérer les besoins à une échelle pertinente
- Valoriser la complémentarité des communes
- Concilier les différents enjeux du territoire
- Optimiser l'espace foncier disponible.

Les dernières évolutions législatives ont renforcé les objectifs du PLU en matière de diminution des déplacements, de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de gestion économe de l'espace. Le rapport de présentation doit démontrer que les dispositions du PLU définissent et permettent de mettre en œuvre des politiques actives sur ces points.

Le PLUi de la Métropole permettra de décliner de manière opérationnelle et précise les orientations définies dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale. Les acquis du SCOT en matière de travail collectif et de recherche de consensus sont un gage d'efficacité pour l'élaboration du Plui dans des délais compatibles avec la conduite des projets métropolitains.

2. Le contenu

- **Le rapport de présentation** assure la cohérence de l'ensemble du document, des principes jusqu'aux règles d'urbanisme. Cette pièce essentielle du PLU permet de comprendre le contexte territorial, le projet d'aménagement retenu et les règles fixées.
 - ⇒ Il explicite les choix de consommation d'espace, sur la base du **Diagnostic territorial**
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** expose le projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées de l'EPCI en définissant les

orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- **Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP)** exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs à enjeux de son territoire. Elles peuvent être écrites ou graphiques et prendre la forme de schémas d'aménagement. Elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme.
- **Le règlement** délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation.
- **Des annexes** (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).

3. Les grandes étapes de l'élaboration

- Délibération du conseil Métropolitain prescrivant l'élaboration du PLUi, ses objectifs et les modalités de concertation et de collaboration avec les communes: 2015.
- Lancement des études et démarche de concertation
- Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable : 2017
- Enquête publique
- Délibération du conseil Métropolitain approuvant le PLUi : 2019

4. Un lien étroit avec les communes à chaque étape de l'élaboration

Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole, compétente en matière de PLU, **en collaboration avec les communes membres**.

Le Conseil Métropolitain **arrête** les modalités de cette collaboration après avoir réuni la Conférence Métropolitaine des Maires rassemblant l'ensemble des maires des communes membres.

Un débat a lieu au sein du Conseil Métropolitain **et des conseils municipaux** sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le projet de PLUi arrêté par le Conseil Métropolitain est **soumis pour avis aux communes membres** de la Métropole (délai de 3 mois).

Après enquête publique, les avis joints au dossier, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête sont présentés lors d'une conférence métropolitaine des maires.

Le Conseil Métropolitain **approuve le PLUi à la majorité simple** des votes exprimés.

LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

- Approuvé par la Communauté de l'Agglomération de Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA, devenue Métropole Rouen Normandie depuis le 1^{er} janvier 2015) lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2014.
- Elaboré, sur la base d'un diagnostic partagé qui a permis d'identifier les grands enjeux dans le domaine des déplacements, et en lien étroit avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Un document de planification stratégique qui fixe la politique de mobilité sur le territoire pour les 20 ans à venir en déterminant les principes d'organisation des déplacements de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.
- Finalité générale : faciliter l'émergence d'un développement urbain durable en créant les conditions nécessaires à une mobilité favorable au développement économique, à l'amélioration du cadre de vie, à la qualité de l'environnement. Facteurs d'attractivité et de dynamisme, les réponses apportées à la problématique des déplacements, seront déterminantes pour l'avenir du territoire tant par leur qualité que par leur efficacité.

GRANDS ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE METROPOLE DURABLE

A partir d'objectifs économiques, sociaux, environnementaux et de santé publique en matière d'aménagement et de développement du territoire, le diagnostic a permis de mettre en évidence des **enjeux spécifiques au territoire** :

- assurer la cohérence entre mobilité et développement urbain ;
- organiser la mobilité alternative au tout voiture pour les périurbains ;
- développer l'usage des transports en commun grâce à la prise en compte des facteurs d'attractivité ;
- repenser l'équilibre des différents modes de déplacements pour un partage harmonieux et convivial de l'espace public urbain ;
- mener une réflexion sur le transport de marchandises et les politiques de livraison.

Six orientations stratégiques pour répondre à ces enjeux :

- **aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière** en favorisant le développement urbain le long des axes de transports collectifs structurants existants et futurs et en facilitant l'émergence de la ville des courtes distances par un urbanisme respectant le mixage des fonctions ;
- **compléter et organiser les réseaux de déplacement – 3 grands axes de travail** :
 - en poursuivant une politique volontariste d'investissement pour la création de nouvelles infrastructures
 - en améliorant les performances du réseau de transport collectif existant (dans le souci aussi d'adapter l'offre à la demande et aux besoins pour une utilisation efficace des ressources financières) ;
 - en créant les outils susceptibles de favoriser l'intermodalité ;

- **accompagner l'évolution des comportements** en favorisant la pratique de nouvelles formes de mobilité alternatives à l'usage de la voiture en individuel (modes actifs, covoiturage, autopartage...);
- **structurer un meilleur partage de l'espace public** en rationalisant la place de la voiture individuelle en circulation et en stationnement afin d'encourager l'usage du vélo et de la marche à pied, notamment pour les distances courtes ;
- **favoriser une organisation de la chaîne de transport de marchandises plus respectueuse de l'environnement** en agissant sur la logistique urbaine et en facilitant l'émergence de nouvelles formes de transports de marchandises tout en maintenant l'accessibilité aux zones d'activité et commerciales essentielle au dynamisme du territoire.
- **évaluer et suivre le PDU** afin de poursuivre l'observation de l'évolution des mobilités et d'adapter les politiques mises en œuvre.

PLAN D' ACTIONS

Les orientations stratégiques sont déclinées dans un plan d'actions définis à deux échelles temporelles :

- une programmation détaillée pour les 5 ans à venir (2014 à 2019)
- des perspectives de plus long terme

Des investissements conséquents pour la mise en œuvre du plan d'actions à cinq ans :

- **environ 350M€ pour compléter et organiser les réseaux de déplacement**
 - dont 187 M€ afin de poursuivre le développement des infrastructures de déplacement :
 - la réalisation de la ligne T4 (Arc Nord Sud) ;
 - l'accompagnement des grands projets d'infrastructures ferroviaires et routières (ligne nouvelle Paris Normandie et nouvelle gare de Rouen, grands projets routiers dont accès au Pont Flaubert, maintien des accès ferroviaires de la zone portuaire) ;
 - les anticipations relatives à la desserte en transport en commun de la Nouvelle Gare.
- **plus de 150 M€ afin de mettre en œuvre les actions permettant de favoriser l'intermodalité et d'améliorer les performances du réseau de transport collectif existant :**
 - la création de parking relais ;
 - l'aménagement des abords des gares situées sur le territoire métropolitain ;
 - l'amélioration du réseau de bus et notamment son accessibilité ;
 - l'acquisition de nouveaux véhicules avec une volonté d'orienter les achats vers des technologies propres mais éprouvées ;
 - l'entretien, la maintenance et le renouvellement des systèmes et équipements ;
 - la participation au projet ATOUMOD régional.
- **environ 1,8 M€ pour accompagner l'évolution des comportements**
- **26 M€ afin de structurer un meilleur partage de l'espace public**
- **12 M€ consacrés à la participation aux travaux du chenal maritime afin de renforcer l'attractivité logistique du territoire**
- **4,2 M€ consacrés à la réalisation d'enquêtes, d'études afin de poursuivre l'amélioration des connaissances liées à la mobilité et à la mise en œuvre d'un système de gestion de trafic**

ROUEN NORMANDIE CREATION

Régie des pépinières et hôtels d'entreprises de la Métropole

➤ **Objet** : Exploitation et promotion du réseau des pépinières et hôtels d'entreprises de la Métropole.

➤ **Equipe** : 12 personnes



➤ **Missions** :

- Exploitation des équipements destinés à l'hébergement des créateurs d'entreprises
 - **Seine CREAPOLIS** – DEVILLE LES ROUEN – entreprises toutes activités – 2.300 m²
Bureaux et ateliers - salle de réunion, salle de formation
 - **Seine BIOPOLIS** – ROUEN (CHU) - entreprises de biotechnologie – 1.240 m²
Bureaux, laboratoires et ateliers - salle de visioconférence, salle de réunion, équipements spécifiques : laverie, chambre froide, salle de stockage ventilée
 - **Seine ACTIPOLIS** – CAUDEBEC LES ELBEUF - entreprises toutes activités – 1.237 m²
Bureaux et ateliers
 - **Seine INNOPOLIS** – LE PETIT QUEVILLY – entreprises TIC -10.000 m²
Bureaux et plateaux aménageables - Cantine Numérique, double irrigation fibre optique, salle visioconférence, salle de conférence (200 m²), salle de réception (400 m²)
 - **Seine ECOPOLIS** – SAINT-ETIENNE DU ROUVRAY –entreprises écoconstruction – 1.500 m²
Bureaux et ateliers, salle de visioconférence, salle de réunion, vestiaires avec douches
- Accueil, accompagnement, conseil, formation, mise en réseaux des créateurs d'entreprises

Hébergement : mise à disposition de locaux adaptés, de logistique et de services partagés (accueil physique et téléphonique, reprographie, affranchissement, réception et collecte du courrier, salle restauration, revues) dans le cadre d'une convention de 48 mois en pépinière, ou de baux commerciaux en hôtels d'entreprises.

Accompagnement en phase de création : soutien à l'élaboration du Business Plan et du dossier de candidature, orientation et conseils, évaluation et validation du projet en vue de l'intégration en pépinière

Accompagnement des créateurs hébergés :

- Suivi du créateur d'entreprise par un chargé d'accompagnement référent afin d'échanger sur la stratégie de l'entreprise et de permettre au créateur d'acquérir une vision globale et objective de son projet
- Conseils et aides au montage de dossiers administratifs, de recherche et de financement
- Mise en relation de l'entrepreneur avec les partenaires et les acteurs de la création d'entreprises et de l'innovation afin de favoriser son insertion dans l'écosystème local

Formations axées sur les domaines de compétences du chef d'entreprises

Mise en relation avec les partenaires de la création d'entreprises

Echanges et retours d'expériences entre les entreprises hébergées au sein du Réseau

- Organisation d'événements et d'animations pour le rayonnement et la promotion de la régie

POLITIQUE TOURISTIQUE

➤ Activité touristique sur le territoire

1 982 000 nuitées en 2013, dont 53% en hébergement marchand

Durée moyenne du séjour (hébergement marchand et non marchand) : 2.3 jours

Excursionnistes : 885 000

Soit un total estimé de 2.9 millions de journées visiteurs

Retombées économiques globales estimées à 210.4 millions sur le territoire

4 419 emplois liés au tourisme en 2011 (40% des emplois touristiques du Département)

Taxe de séjour : produit de 505 489€ en 2013

➤ Plan d'actions de la Métropole : les axes du développement touristique métropolitain

1/ Développer une politique d'accueil cohérente, facilitant les flux et l'accès à l'information sur l'ensemble du territoire

- Une politique d'accueil mise en œuvre par Rouen Normandy Tourisme, avec pour objectif de proposer un maillage cohérent sur le territoire de sites offrant des renseignements touristiques.

Rouen Normandy Tourisme et Congrès : l'office de tourisme intercommunal, bras armé de la Métropole

Association loi 1901

Budget de 2 391 961€ en 2015, subvention de la Métropole de 1 340 205€

3 sites d'accueil : Rouen, Duclair et Jumièges

Un point d'information touristique est également proposé au sein de la Fabrique des Savoirs à Elbeuf.

23 salariés + des contrats de professionnalisation et saisonniers

350 000 visiteurs accueillis en 2014

- Amélioration de l'accueil (travaux d'aménagement des espaces d'accueil, installation de nouvelles bornes d'information tactiles, mise en œuvre d'actions d'accueil « hors les murs »).
- Amélioration de la signalétique des sites (notamment dans le centre historique de Rouen dans le cadre du projet de rénovation et valorisation).
- Proposer un accueil adapté des cars de tourisme à Rouen (stationnement), facilitant leur venue dans de bonnes conditions.

2/ Accroître la notoriété de la destination, renforcer son rayonnement touristique et son attractivité

- Actions en matière de promotion principalement mises en œuvre par Rouen Normandy Tourisme.
- Refonte du site internet de Rouen Normandy Tourisme en 2015 afin de faire évoluer son univers graphique et de l'adapter à la nouvelle marque de territoire.
- Mise en œuvre d'actions auprès de marchés cibles en fonction des analyses de clientèles présentes ou en potentiel développement : salons grand public et professionnels, démarchages, accueil de presse, éductours...
- Mise en place (en 2016) d'une application « itinérance » à l'échelle du Pôle Métropolitain, destinée à présenter l'ensemble de l'offre de circuits de randonnée et présentant les sites d'intérêt touristique situés à proximité.

3/ Soutenir la structuration d'une filière « tourisme d'affaires »

- Via le Bureau des Conventions, coordonné par Rouen Normandy Tourisme et Rouen Normandie Investissement, chargé de la promotion du territoire dans ce domaine d'activité et de l'appui à l'organisation de manifestations professionnelles.
- Ouverture d'un Centre de Congrès à Rouen (projet porté par la Matmut) en 2018.

4/ Contribuer à la diversification et à l'amélioration de l'offre d'hébergement touristique

- Accueil des camping-cars (contexte : croissance de la demande) : poursuite des interventions afin d'offrir un maillage d'aires de stationnement et de services sur l'ensemble de son territoire (dans les prochaines années projets sur Rouen et Duclair notamment).
- Recherche et accompagnement d'investissements pour le développement de projets hôteliers dans des gammes où une carence est identifiée (haut de gamme)

5/ Favoriser le développement et la mise en réseau de l'offre touristique à destination des touristes, excursionnistes et résidents sur les 3 thématiques constitutives de l'identité du territoire

TOURISME URBAIN ET CULTUREL

- Mise en place dès 2015 d'un pass tourisme sans contact, d'une durée de validité de 24, 48 ou 72h, destiné à faciliter la consommation touristique et à prolonger la durée de séjour (accès illimité au réseau de transports en commun et une entrée dans chacun des sites partenaires pour le titulaire durant la durée de validité du pass acheté), afin de valoriser l'offre de visites sur le territoire.
- De nouveaux parcours de visites thématiques (en lien avec la rénovation du centre historique de Rouen), déclinés sur audio guide.
- Développement des grands projets culturels et patrimoniaux (Historial Jeanne d'Arc, Panorama XXL, Projections monumentales, pôle muséal métropolitain...) pour accroître dans la durée la fréquentation touristique et au rayonnement du territoire.

TOURISME NATURE ET LOISIRS

- Poursuite du développement d'itinéraires de randonnée permettant de valoriser le patrimoine naturel remarquable et de la faire découvrir via différentes pratiques (pédestre, équestre, VTT) ; travail spécifique à l'échelle du Pôle Métropolitain avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, afin de valoriser l'offre touristique située à proximité du GR2 et favoriser ainsi le développement de produits d'itinérance sur plusieurs jours.
- Proposer une animation nature (notamment évènements randonnée pour publics diversifiés).
- Lancement en 2015 d'une étude de développement de la boucle de Jumièges (site patrimonial et naturel exceptionnel) afin que celle-ci devienne un vecteur de notoriété pour la destination de la Métropole Rouen Normandie.

TOURISME FLUVIO-MARITIME

- Contexte : la Seine, élément incontournable de l'offre touristique de la Métropole ; développement significatif de l'activité croisière sur le fleuve, notamment fluviale (27 389 passagers à Rouen en 2009, 67 000 en 2014) ; bonne fréquentation du port de plaisance (géré depuis 2012 par la SNC Lavalin) depuis son réaménagement en 2013 (plus de 150 escales d'avril à septembre 2014, durée moyenne de séjour de 5 nuits), qui continuera à accueillir la Fête du Nautisme.
- Des actions pour améliorer les possibilités d'escales pour les paquebots fluviaux et bateaux à passagers sur son territoire, via des aménagements de pontons et d'accueil fluvial, afin de conforter l'essor du tourisme fluvial.
- Promotion ciblée auprès des compagnies maritimes (effectuée par Rouen Normandy Tourisme en lien avec le GPMR), afin de soutenir la progression des escales : 15 annoncées en 2015 (10 200 passagers attendus), contre 10 en 2014 (6 700 passagers).

ROUEN NORMANDY INVEST – ENJOY ROUEN NORMANDY**L'agence de développement économique Rouen Normandy Invest**

Périmètre géographique : l'aire urbaine de Rouen (292 communes)

STATUT : Association loi 1901

FINANCEURS : 2 collèges

Les membres fondateurs :

- Métropole Rouen Normandie
- CCI Territoriale Rouen
- CCI Territoriale Elbeuf
- Grand Port Maritime de Rouen
- Université de Rouen

Les adhérents : au travers d'une cotisation annuelle, ils contribuent au financement de l'agence et sont représentés dans ses instances décisionnaires (bureau, CA, AG). 64 adhérents en 2014.

EQUIPE : 12 personnes réparties sur 2 sites (Rouen et Elbeuf)

BUDGET : 1,416 M€

MISSIONS : Contribuer au développement économique de l'aire urbaine de Rouen, à la création et au maintien d'emplois.

ACTIONS :

- Détecte et prospecte des entreprises, des investisseurs nationaux et internationaux, et les accompagne dans leurs projets d'implantation, de développement d'activités et de création d'emplois sur le territoire.
- Assure la promotion économique de l'aire urbaine de Rouen pour accroître son rayonnement à l'échelle nationale et internationale en liaison étroite avec les acteurs locaux dans le respect des missions spécifiques de chacune de ces entités.
- Anime le tissu économique local : Club InvestiRouen, Atelier technique, Événement numérique, Journées des écotechnologies...
- Soutient l'innovation et les nouvelles spécialités de pointe, en favorisant l'émergence de nouvelles activités et de leur écosystème (numérique, écotechnologies)
- Appuie le développement de l'économie verte : écologie industrielle, éco-mobilité, hydrogène...
- Anime la marque territoriale partagée Enjoy Rouen Normandy

RESULTATS 2012 et 2013 : 65 entreprises implantées (ou relocalisées), plus de 300 emplois créés et plus de 900 maintenus

La marque territoriale « Enjoy Rouen Normandy »

C'est une marque territoriale partagée. Elle permet à notre territoire, d'être visible, de se démarquer de ses concurrents et d'être attractif. Elle a été créée par et pour les acteurs, dans l'intérêt collectif.

Animation par RNI : pas de création de structure (sous-traitance pour la communication digitale).

1 Rappel de l'objectif de la démarche de marketing territorial

Son ambition est de développer l'**attractivité extérieure** du territoire tout en fédérant les acteurs locaux.

2 Les cibles prioritaires

La marque territoriale concentre ces actions à destination des touristes, entrepreneurs, congressistes, résidents et étudiants

3 La gouvernance

- Le COPIL (**instance décisionnaire**) : Métropole Rouen Normandie, CCIT Rouen, CCIT Elbeuf, GPM Rouen, Université de Rouen, R N Tourisme et conventions, RNI, 2 chefs d'entreprise.
- Le comité opérationnel se compose des partenaires locaux réunis pour émettre des propositions et appliquer des actions (Métropole, Ville de Rouen, CCI, Port, Office de tourisme, Rouen Expo événement, CESAR, Opéra, Musée des Beaux-Arts, Le 106, maison de l'architecture...)

4 La mise en œuvre de la démarche attractivité

La démarche est **partenariale**, elle repose sur une **vision commune** et le **déploiement d'actions collectives**. Les partenaires de la démarche communiqueront directement auprès de leur public sur cette marque pour développer un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire /et en faire des ambassadeurs à l'extérieur.

5 Les premières actions autour de la marque territoriale

- 5.1 **La stratégie Digitale** : elle se traduit par la mise en place d'un portail **Enjoy** renvoyant les intéressés (internauts) vers les sites partenaires des cibles prioritaires (le Community Management est sous-traité).
- 5.2 **La politique d'ambassadeurs** : des personnes physiques désireuses de s'impliquer concrètement dans la promotion de la marque de territoire « Enjoy Rouen Normandy » avec la volonté de faire connaître, venir, grandir le territoire.

Rôle n°1 : Faire connaître Rouen

Rôle n°2 : Faire venir à Rouen

Rôle n°3 : Faire grandir le réseau

ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT

➤ Présentation générale

Créée en 2010 pour la réalisation de l'opération de l'Ecoquartier Flaubert, la SPL Rouen Normandie Aménagement a désormais pour vocation à devenir l'outil d'aménagement opérationnel de référence du territoire. Elle contribue, en appui aux services de la Métropole et de Rouen Normandy Invest, à la politique de développement économique de la Métropole.



Société Publique Locale, Rouen Normandie Aménagement est une société anonyme dont le capital social est entièrement souscrit par les collectivités territoriales, dont la Métropole Rouen Normandie (74%).

Alliant les atouts et la souplesse d'une gestion de droit privé avec une gouvernance politique, elle donne un levier d'action complémentaire et original à l'action publique.

➤ Ses missions

Rouen Normandie Aménagement a pour mission de favoriser l'implantation d'entreprises en développant des espaces fonciers aménagés diversifiés et adaptés à la demande.

Rouen Normandie Aménagement déploie son action en deux étapes :

- Devenir l'outil d'aménagement opérationnel de référence de la Métropole en réunissant l'offre des principales zones d'activité et en renforçant sa capacité d'intervention
- Participer au renforcement de la filière tertiaire aux côtés des outils spécifiques de l'agglomération en favorisant le développement de l'offre de bureaux neufs

➤ Ses moyens

- une équipe pluridisciplinaire de 20 collaborateurs organisés en équipes-projets.
- une action qui prend appui sur les services de la Métropole et Rouen Normandy Invest et travaille en partenariat étroit avec les acteurs du développement économique : Région, CCI, GPMR, grands groupes actifs en matière de gestion des services urbains GRDF, ERDF, GDF Suez, etc.
- une action qui s'inscrit aussi dans l'environnement professionnel du réseau des EPL (capitalisation d'expériences et échanges de bonnes pratiques) et des liens historiques avec la Caisse des Dépôts (pour l'innovation en matière d'ingénierie financière)

➤ Ses interventions

Dédiée aux collectivités de la Métropole, l'activité de Rouen Normandie Aménagement est concentrée sur les études et la réalisation d'opérations d'aménagement principalement à vocation économique mais aussi en matière d'habitat et de renouvellement urbain. Elle intervient dans le cadre de concessions d'aménagement, mandats, contrats d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

➤ Son offre

Rouen Normandie Aménagement propose une offre complète de solutions pour l'implantation d'entreprises à la fois au sein de zones d'activités spécialisées, tels que le Technopole du Madrillet et Rouen Innovation Santé, ou généralistes comme la Plaine de la Ronce.

Elle est également l'aménageur des deux grands projets urbains d'envergure de l'espace Rouen Seine Cité :

- L'Ecoquartier Luciline – Rives de Seine
- L'Ecoquartier Flaubert

Technopole du Madrillet	Rouen Innovation Santé	Plaine de la Ronce	Luciline	Ecoquartier Flaubert
				
Parc d'activités dédié aux écotecnologies et l'écoconstruction	Pôle d'activités dédié à la santé	Parc d'activités à dominante tertiaire	Un éco quartier au cœur de Rouen	Nouveau quartier à vivre
<ul style="list-style-type: none"> ➔ 155 ha (35 ha disponibles immédiatement) ➔ 2 pépinières-hôtels d'entreprises ➔ 3 établissements d'enseignement supérieur ➔ 20 laboratoires ➔ 500 chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ À proximité du CHU-Hôpitaux de Rouen et de l'UFR de Médecine et Pharmacie ➔ 6 ha ➔ 1 pépinière-hôtel d'entreprises ➔ 25 laboratoires et plateformes ➔ 220 chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 100 ha dont 18 ha disponibles immédiatement ➔ 165 000 m² de locaux d'activités tertiaires à terme ➔ Offres locatives, clés en main ➔ Pôle de services : restauration, commerces 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 8 ha ➔ 140 000m² de surface de plancher mixte activité habitat ➔ Labélisé éco-quartier ➔ Projet retenu au programme européen Interreg IV Futures Cities 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 90 ha ➔ 450 000 m² de surface de plancher pour les activités économiques et l'habitat ➔ Mise en œuvre de la démarche développement durable

LES GRANDS EQUIPEMENTS DE LA METROPOLE**Le Parc des Expositions** (DSP de 7 ans – 1^{er} juillet 2011/30 juin 2018)

Le Parc expo accueille et organise des manifestations économiques, culturelles, touristiques ou récréatives d'intérêt général présentant un caractère de service public telles que :

- Des foires et salons, événements et congrès, conventions et séminaires.
- Des manifestations de nature professionnelle, associative, politique, culturelle et culturelle.
- Des colloques, réunions et examens.

Fréquentation annuelle moyenne : 460 000 visiteurs

70 évènements annuels en moyenne

Equipe de 29 permanents (gestionnaire : Rouen Expo Evénement)

Chiffre d'affaire 2013 (accueil et organisation) : 5 900 000 €

Le Zénith (DSP de 7 ans – 1^{er} juillet 2011/30 juin 2018) / ouverture février 2001 / Label national Zénith

Le Zénith est une salle de grande capacité, modulable jusqu'à 7500 places dédié à l'accueil de spectacles. Il est le 4^{ème} Zénith en termes de fréquentation après Paris, Lille et Nantes.

Fréquentation annuelle moyenne : 250 000 spectateurs

80 représentations annuelles en moyenne

Equipe de 5 permanents (gestionnaire : société SESAR)

Chiffre d'affaire locatif 2013 : 1 010 902 €

Le 106 (régie personnalisée) / ouverture novembre 2010 / Label national SMAC (Salle de Musiques Actuelles)

L'activité du 106 se décline en trois fonctions articulées et complémentaires : diffusion, action culturelle et accompagnement dans le domaine des musiques actuelles. Classé parmi les scènes de musiques actuelles les plus réputées aux cotés de Stéréolux (Nantes), Aéronef (Lille), Transbordeur (Lyon), le 106 est identifié au niveau international pour sa qualité de programmation et son architecture esthétique et très fonctionnelle. Il est aussi une pépinière prolifique à l'échelle régionale, un lieu d'actions culturelles (expositions, conférences, thématiques ...) et de création numérique (e-label, web tv).

Fréquentation 2014 : 62 517 spectateurs

116 évènements annuels dont 105 concerts

Equipe de 17 permanents

Budget prévisionnel 2015 : 2 971 652 € (dont subvention Métropole 1 291 827 €)

Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf (EPCC) / réouverture en 2007 / Pôle national des arts du cirque

Cet équipement labellisé, pôle de création, de production, de diffusion et d'action culturelle développe un projet artistique et culturel parmi les plus ambitieux du territoire national.

Fréquentation annuelle moyenne : 20 000 spectateurs

70 représentations annuelles en moyenne, pour 20 spectacles

Equipe de 16 permanents

Budget : 2,4 Millions d'€ (dont contribution Métropole : 1 254 000 €)

La Fabrique des Savoirs (régie directe) / ouverture octobre 2010

Cet équipement qui regroupe les Archives patrimoniales, le Musée et le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et de Patrimoine) pourra poursuivre le développement de son projet culturel et scientifique dans une cohérence affirmée avec les musées transférés et plus particulièrement avec le Muséum d'Histoire Naturelle.

Une fréquentation en augmentation constante depuis l'ouverture : 30 000 visiteurs par an.

3 expositions annuelles, une collection permanente, événements et médiation

Equipe de 21 permanents

Budget prévisionnel de fonctionnement 2015 : 900 000 €

Le Panorama XXL (régie personnalisée) / ouverture décembre 2014 / unique en France

Cet espace d'expositions panoramiques spectaculaire, original et inédit remet dans l'actualité une forme artistique très populaire au XIXe siècle. Le XXL accroîtra le rayonnement culturel et touristique de la Métropole et a vocation, si le succès se confirme, à rejoindre dans l'éco-quartier Flaubert rive gauche, **le futur Pôle muséal** dédié aux très grands formats, qui accueillera des oeuvres contemporaines mais aussi d'autres panoramas plus anciens du Musée du Louvre qui ne sont pas présentés au public.

Fréquentation attendue en 2015 : 110 000 visiteurs

Thèmes : Rome 312 (de décembre 2014 à septembre 2015) ; Amazonie (d'octobre 2015 à mai 2016) ; Rouen gothique (à partir de fin mai 2016)

Equipe de 13 permanents

Budget prévisionnel 2015 : 2 105 500 €

L'Historial Jeanne d'Arc (régie directe) / ouverture mars 2015

Cet équipement culturel et touristique dédié à Jeanne d'Arc et situé dans un écrin architectural au sein de l'Archevêché, retrace son histoire et le mythe qui l'entoure, via un parcours scénographique totalement innovant et utilisant les dernières technologies multimédia.

Fréquentation attendue en 2015 : 100 000 visiteurs

Equipe de 25 permanents

Budget prévisionnel 2015 : 1 457 941 €

- A ces équipements pourront s'ajouter, au 1^{er} janvier 2016, les Musées de la Ville de Rouen transférés par cette dernière (Musée des Beaux-Arts, Musée de la ferronnerie du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique), et trois musées labellisés « musée de France » actuellement gérés par le Département de la Seine maritime (musées Pierre-Corneille, de la Corderie Valois et des Antiquités ainsi que le Muséum d'histoire naturelle), ainsi que la gestion du Donjon Bouvreuil dit « Tour Jeanne d'Arc ».

Equipements soutenus par la Métropole Rouen Normandie

Le territoire métropolitain est doté de nombreux équipements culturels d'envergure nationale et internationale à qui la Métropole apporte son soutien financier sur la base des mêmes critères posés pour définir ses intérêts communautaires. Ces équipements contribuent à la renommée du territoire en France et à l'étranger.

Musée des Beaux-Arts (régie directe Ville de Rouen)/ Label Musée de France

Ses collections permanentes se déploient sur soixante salles, le 17^{ème} et le 19^{ème} siècle y étant particulièrement bien représentés. En plus de la présentation de ses collections, le musée des beaux-arts organise plusieurs expositions par an, dont certaines ont un retentissement international et participent à sa réputation.

Fréquentation 2014 : 124 507 visiteurs

Budget prévisionnel 2015: 5 651 926 € (dont participations Ville de Rouen : 4 596 426€, Métropole : 500 000€, Etat : 25 000€, Région : 22 500€)

Equipe de 78 permanents

Transfert à la Métropole le 1^{er} janvier 2016

Opéra de Rouen Haute-Normandie (EPCC) / Réseau national des opéras

L'Opéra de Rouen Haute-Normandie programme des opéras lyriques, des concerts (musique symphonique, musique de chambre et musique vocale) et des spectacles chorégraphiques, au Théâtre des Arts et hors les murs, ainsi que des tournées régionales, nationales et internationales.

De nombreuses actions de médiation sont également proposées : actions pédagogiques (ateliers de pratique artistique, formations pour les enseignants, visites contées du Théâtre des Arts,...) et actions culturelles (conférences, expositions, rencontres avec des artistes, répétitions publiques,...).

Fréquentation saison 2013/2014 : 89 962 spectateurs

116 représentations pour 54 spectacles (8 opéras lyriques, 37 concerts et 9 spectacles chorégraphiques)

260 actions de médiation

72 tournées

Equipe de 147 permanents

Financier principal : Région Haute-Normandie

SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I- PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE ROUEN

- **Initié en 2009**, il portait au départ sur la contribution de la recherche à l'organisation et aux actions de la première édition de Normandie Impressionniste. Elargi ensuite à la valorisation des collections des musées et équipements culturels de l'agglomération.
- **Objectifs** : enrichir l'offre de produits culturels et touristiques pertinents destinés aux habitants et visiteurs de la Métropole (travail autour des médiateurs culturels notamment) pour lui permettre de s'affirmer comme métropole culturelle. Grâce au soutien de la Métropole, l'Université de Rouen a acquis une audience nationale et internationale en histoire de l'art
- **Bilan 2009-2013** :
 - Soutien aux éditions 2010 et 2013 de Normandie Impressionniste ;
 - Constitution d'un fonds documentaire en histoire de l'art ;
 - Financement de 2 thèses portant sur la période impressionniste ;
 - Organisation de conférences/exposition en partenariat avec la Fabrique des Savoirs et le Musée des Beaux-arts, notamment ;
 - Organisation de colloques/conférences de niveau international ;
- **Budget** : 70 000 €/an sur la période 2014-2016.
- **Fondation Flaubert** : la Métropole en est membre fondateur (budget : 30 000 €/an sur la période 2014-2016) ; objectif : contribuer à l'animation de la vie intellectuelle, culturelle, artistique du territoire.

II- PARTENARIAT AVEC NEOMA BUSINESS SCHOOL

- **Initié en 2007 ; 2 objectifs** : soutenir les actions de l'école à l'international (partenariats avec des établissements étrangers, recrutements d'enseignants et étudiants internationaux, colloques/séminaires internationaux) et, depuis 2012, orientation du partenariat vers la contribution de Neoma aux actions/projets de la Métropole en matière de soutien à l'esprit d'entreprendre, de politiques publiques environnementales et de relations internationales. B
- Budget : 60 000 €/an sur la période 2012-2017
- **Soutien au Confucius Institute for Business** (le 1^{er} en France) créé en 2014 et porté par Neoma en partenariat avec l'Université de Nankai (grande université chinoise) car il contribue au renforcement des relations de la Métropole avec la Chine (notamment avec Tianjin).
- Soutien à la montée en puissance du Confucius comme un outil indispensable mobilisé pour tout sujet en rapport avec la Chine : actions dans le interculturel pour tout public, dialogue institutionnel et entre les sociétés civiles (cf. réflexion commune préparation conférence climat Paris 2015), et plus spécifiquement dans le domaine des échanges économiques structuration (en lien avec RNI) d'un outil à destination des entreprises pour le développement vers la Chine et les partenariats avec des entreprises chinoises.
- Budget : 25 000 €/an sur la période 2014-2016.

III- SOUTIEN A LA CREATION DE PLATES-FORMES TECHNOLOGIQUES

- **Une politique de soutien à l'acquisition d'équipements de plateaux techniques initiée en 2011** (avec le soutien au projet CISE mené par l'Irseem), puis formalisée dans le cadre d'un **fonds d'investissement de 500 000 €/an** mis en œuvre en 2013.

- **Projets aidés à ce jour :**
 - Fablab mobile du Cesi. Le Fablab est le premier volet de la plate-forme « Performance industrielle » qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises. Le projet du Cesi s'inscrit dans la démarche de la Métropole d'une labellisation French Tech de son territoire et a obtenu le soutien des filières régionales comme Normandie AéroEspace, Mov'eo ou Energie Haute-Normandie. Budget : 250 000 € en 2013.
 - Serre de recherche Normand Serre sur le site de l'Esitpa. Le projet répond à un besoin de poursuivre les recherches en agronomie à une échelle permettant de se rapprocher au maximum des conditions naturelles. Il s'inscrit dans la politique agricole de la Métropole visant à préserver/améliorer la qualité des eaux de captage, et à mieux connaître le fonctionnement des sols en vue d'un développement de l'agriculture biologique. Budget : 200 000 € en 2013.
 - Equipex Genesis, coordonné par l'Université de Rouen. La Métropole intervient en complément de l'Etat et de la Région (2^{ème} appel à projet Energies). Genesis est centré sur les matériaux soumis à irradiations. Conformément à sa volonté de contribuer à la transition énergétique, la Métropole s'est positionnée sur un équipement qui servira à l'analyse de matériaux utilisés dans les énergies renouvelables. Il est installé au sein du laboratoire du Groupe de Physique des Matériaux, sur le Technopôle du Madrillet. Budget : 500 000 € en 2014.

IV- SOUTIEN A DES ACTIONS DE PROMOTION DU TERRITOIRE

- **Une politique de soutien à l'organisation de manifestations à caractère scientifique ou technologique**, ainsi que des actions mettant en présence des étudiants et des entreprises.
- **Objectif** : créer des passerelles entre les acteurs pour promouvoir notamment le transfert d'innovation et de technologie : entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- **Exemples** :
 - **Normandy Motor Meetings** : organisée par le pôle de compétitivité Mov'eo, cette convention d'affaires met en relation des donneurs d'ordre et des sous-traitants du domaine de la motorisation. Les structures du Technopôle participent à cette manifestation récurrente. La dernière édition a été l'occasion de montrer les compétences du territoire en matière de véhicule électrique. Budget 2014 : 27 000 €
 - **Congrès/colloques** : en 2014, la Métropole a soutenu les congrès « Reconnaissance des formes et intelligence artificielle », « Rencontres internationales de chimie thérapeutique », « Journée de la propulsion et de l'aéronautique ». Budget total : 13 500€

LE CONSEIL CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT

Sa composition et les modalités de son organisation ont été fixées par délibération du Conseil le 5 mai 2014, suite aux évolutions introduites par la loi dite MAPTAM (le Conseil consultatif ne comptera ainsi pas d'élus).

➤ **Missions : un outil au service de la démocratie consultative locale**

Une instance permanente de concertation avec la société civile et les forces vives du territoire : force de proposition, lieu de rencontre, de dialogue et de débat, il permet d'éclairer la décision publique, travaille dans une dimension prospective et participe du développement d'une identité métropolitaine.

- Contribuer à la réflexion des élus sur les projets concernant le territoire
- Relayer auprès des élus de la Métropole les points de vue de la société civile sur les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire
- Etre un relais auprès de la population des politiques publiques et des projets menés par la Métropole
- Etablir un rapport annuel (débatu en séance par le Conseil de la Métropole)

➤ **Composition et organisation**

Environ 160 organismes représentés au sein de 4 collèges ; les membres sont nommés par le Président de la Métropole :

- Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et organisations syndicales
- Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation, santé
- Collège vie locale et associative, culture et sport
- Collège des personnalités qualifiées

Dans le cadre de la libre organisation de ses travaux (charte de fonctionnement élaborée et votée par le CCD lui-même), 4 groupes de travail ou commissions thématiques sont formés au sein du CCD de la Métropole ; représenté par un membre titulaire, chaque organisme a latitude pour désigner un ou plusieurs suppléants de manière à participer le cas échéant à plusieurs groupes de travail, de sorte que la CCD compte environ 240 membres :

- Commission attractivité, rayonnement, vallée de Seine
- Commission planification et aménagement du territoire
- Commission grands projets urbains
- Commission Chemins de la citoyenneté

Le CCD de la Métropole Rouen Normandie est présidé par M. Daniel HAVIS, PDG de la Matmut